



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEUX-SÈVRES

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°79-2018-063

PUBLIÉ LE 27 JUIN 2018

# Sommaire

## **DDFIP 79**

79-2018-06-27-001 - Arrêtés de transfert de l'assignation de la gestion comptable et financière des EHPAD - DDFIP du 27062018 (8 pages)

Page 3

DDFIP 79

79-2018-06-27-001

Arrêtés de transfert de l'assignation de la gestion  
comptable et financière des EHPAD - DDFIP du  
27062018

*modification des arrêtés de transfert de l'assignation de la gestion comptable et financière des  
EHPAD*



## **PRÉFECTURE DES DEUX SÈVRES**

### **ARRETE PREFECTORAL portant transfert de l'assignation de la gestion comptable et financière de l'EHPAD la Résidence l'Orée des Bois à la Trésorerie Hospitalière Nord Deux- Sèvres**

**Le Préfet des Deux-Sèvres,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu la loi n°84-5 du 3 janvier 1984 portant diverses mesures relatives à l'organisation du service public hospitalier ;

Vu la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 octobre 2009 portant création de la direction départementale des finances publiques des Deux-Sèvres ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 2 août 2017 portant nomination de Mme Isabelle DAVID, Préfet des Deux-Sèvres ;

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de Mme Véronique GABELLE, Administratrice générale des Finances publiques, en qualité de Directrice départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres ;

Vu la décision du Directeur général des Finances publiques en date du 21 septembre 2017 fixant au 9 octobre 2017 la date d'installation de Mme Véronique GABELLE dans les fonctions de Directrice départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres ;

Sur la proposition de la Directrice départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres ;

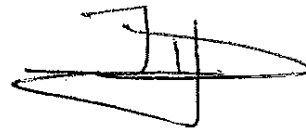
**ARRÊTE :**

**Article 1 :** La gestion comptable et financière de l'EHPAD la Résidence l'Orée des Bois (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) actuellement assurée par la Trésorerie de Thouars, est transférée à la Trésorerie Hospitalière Nord Deux-Sèvres sise à 4 rue de la Croix d'Alpin – CS 40179 – 79205 Parthenay Cedex à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

**Article 2 :** Le Secrétaire général de la Préfecture des Deux-Sèvres et la Directrice départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Deux-Sèvres, et qui prendra effet au 1<sup>er</sup> septembre 2018.

**Article 3 :** Toutes dispositions antérieures, contraire au présent arrêté, sont abrogées.

Fait à Niort, le 27 JUIN 2018

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Isabelle David', with a stylized, somewhat abstract form.

**Isabelle DAVID**



## PRÉFECTURE DES DEUX SÈVRES

### **ARRETE PREFECTORAL portant transfert de l'assignation de la gestion comptable et financière de l'EPCMS La Coudraie à la Trésorerie Hospitalière Sud Deux-Sèvres**

**Le Préfet des Deux-Sèvres,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu la loi n°84-5 du 3 janvier 1984 portant diverses mesures relatives à l'organisation du service public hospitalier ;

Vu la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 octobre 2009 portant création de la direction départementale des finances publiques des Deux-Sèvres ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 2 août 2017 portant nomination de Mme Isabelle DAVID, Préfet des Deux-Sèvres ;

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de Mme Véronique GABELLE, Administratrice générale des Finances publiques, en qualité de Directrice départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres ;

Vu la décision du Directeur général des Finances publiques en date du 21 septembre 2017 fixant au 9 octobre 2017 la date d'installation de Mme Véronique GABELLE dans les fonctions de Directrice départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres ;

Sur la proposition de la Directrice départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres ;

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** La gestion comptable et financière de l'EPCMS La Coudraie (Établissement Public Communal Médico Social) actuellement assurée par la Trésorerie Niort Sèvres Amendes, est transférée à la Trésorerie Hospitalière Sud Deux-Sèvres sise à 40 Avenue Charles de Gaulle – 79021 Niort Cedex à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

**Article 2 :** Le Secrétaire général de la Préfecture des Deux-Sèvres et la Directrice départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Deux-Sèvres, et qui prendra effet au 1<sup>er</sup> septembre 2018.

**Article 3 :** Toutes dispositions antérieures, contraire au présent arrêté, sont abrogées.

Fait à Niort, le 27 JUIN 2018



**Isabelle DAVID**



## PRÉFECTURE DES DEUX SÈVRES

### **ARRETE PREFECTORAL** **portant transfert de l'assignation de la gestion comptable et financière de** **l'EPCMS Les Portes du Marais à la Trésorerie Hospitalière Sud Deux-Sèvres**

**Le Préfet des Deux-Sèvres,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu la loi n°84-5 du 3 janvier 1984 portant diverses mesures relatives à l'organisation du service public hospitalier ;

Vu la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 octobre 2009 portant création de la direction départementale des finances publiques des Deux-Sèvres ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 2 août 2017 portant nomination de Mme Isabelle DAVID, Préfet des Deux-Sèvres ;

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de Mme Véronique GABELLE, Administratrice générale des Finances publiques, en qualité de Directrice départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres ;

Vu la décision du Directeur général des Finances publiques en date du 21 septembre 2017 fixant au 9 octobre 2017 la date d'installation de Mme Véronique GABELLE dans les fonctions de Directrice départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres ;

Sur la proposition de la Directrice départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres ;



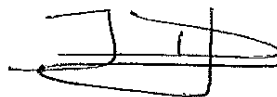
**ARRÊTE :**

**Article 1 :** La gestion comptable et financière de l'EPCMS Les Portes du Marais (Établissement Public Communal Médico Social) actuellement assurée par la Trésorerie Niort Sèvres Amendes, est transférée à la Trésorerie Hospitalière Sud Deux-Sèvres sise à 40 Avenue Charles de Gaulle – 79021 Niort Cedex à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

**Article 2 :** Le Secrétaire général de la Préfecture des Deux-Sèvres et la Directrice départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Deux-Sèvres, et qui prendra effet au 1<sup>er</sup> septembre 2018.

**Article 3 :** Toutes dispositions antérieures, contraire au présent arrêté, sont abrogées.

Fait à Niort, le **27 JUIN 2018**



**Isabelle DAVID**



## PRÉFECTURE DES DEUX SÈVRES

### **ARRETE PREFECTORAL** **portant transfert de l'assignation de la gestion comptable et financière de l'EPMS** **Les Lauriers Roses à la Trésorerie Hospitalière Sud Deux-Sèvres**

**Le Préfet des Deux-Sèvres,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu la loi n°84-5 du 3 janvier 1984 portant diverses mesures relatives à l'organisation du service public hospitalier ;

Vu la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 octobre 2009 portant création de la direction départementale des finances publiques des Deux-Sèvres ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 2 août 2017 portant nomination de Mme Isabelle DAVID, Préfet des Deux-Sèvres ;

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de Mme Véronique GABELLE, Administratrice générale des Finances publiques, en qualité de Directrice départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres ;

Vu la décision du Directeur général des Finances publiques en date du 21 septembre 2017 fixant au 9 octobre 2017 la date d'installation de Mme Véronique GABELLE dans les fonctions de Directrice départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres ;

Sur la proposition de la Directrice départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres ;

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** La gestion comptable et financière de l'EPMS Les Lauriers Roses (Établissement Public Médico Social) actuellement assurée par la Trésorerie de Brioux sur Boutonne, est transférée à la Trésorerie Hospitalière Sud Deux-Sèvres sise à 40 Avenue Charles de Gaulle – 79021 Niort Cedex à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

**Article 2 :** Le Secrétaire général de la Préfecture des Deux-Sèvres et la Directrice départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Deux-Sèvres, et qui prendra effet au 1<sup>er</sup> septembre 2018.

**Article 3 :** Toutes dispositions antérieures, contraire au présent arrêté, sont abrogées.

Fait à Niort, le **27 JUIN 2018**



**Isabelle DAVID**